

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **COVID-19 : La Louvière organise un centre local de soins pour venir en soutien aux hôpitaux et médecins généralistes**

Dans le cadre des dispositions prises par la Cellule de Sécurité de la Ville de La Louvière, présidée par le Bourgmestre, Jacques Gobert, en présence des deux hôpitaux du territoire – le CHU Tivoli et l'Hôpital de Jolimont –, de la Zone de Police de La Louvière et de la Zone de Secours, il a été décidé de mettre en place un centre local de soins en collaboration avec les médecins de première ligne.

En effet, alors que l'anxiété grandit, les différents partenaires de la Cellule de Sécurité ont décidé de mettre leurs efforts en commun pour offrir les meilleures conditions d'accueil aux patients et permettre de libérer les services des urgences des deux hôpitaux pour les cas les plus critiques.

Ce centre local de soins sera opérationnel dès ce week-end. Pour y accéder, il est **impératif** d'y être orienté soit par son médecin traitant, soit en appelant exclusivement le numéro spécial de crise **064 277 800** qui orientera le patient vers une consultation médicale téléphonique.

Sur l'avis du médecin traitant ou du médecin en ligne au numéro d'urgence, les patients seront invités à se rendre au centre local de soins, où ils seront orientés en fonction de leurs symptômes vers une consultation générale ou vers une consultation COVID-19. Ce n'est qu'après ce dernier avis médical que le patient sera éventuellement, si son état le requiert, orienté vers l'un des hôpitaux, le CHU Tivoli ou l'Hôpital de Jolimont.

Ne vous rendez pas chez votre médecin. Ne vous rendez pas à l'hôpital de votre propre initiative afin de désengorger les services d'urgences et de leur donner tous les moyens d'intervenir efficacement auprès des patients les plus atteints.

Respectez les règles élémentaires d'hygiène : se laver les mains, respecter la distance sociale physique... Respectez les injonctions du Conseil National de Sécurité : pas de rassemblement...

Et respectez scrupuleusement la procédure suivante pour contacter les services médicaux :

1. J'appelle mon médecin traitant OU le 064 277 800, numéro spécial de garde (7j/7, de 8h à 20h)
2. Seulement à l'invitation du médecin traitant OU du médecin en ligne, je me rends au centre local de soins
3. Sur l'avis du médecin du centre local de soins OU de mon médecin traitant si j'ai pu bénéficier d'une consultation, je serais éventuellement, selon la gravité de mon état, orienté vers les services adaptés de l'Hôpital de Tivoli ou de l'Hôpital de Jolimont.

Le service communication